

## Séminaire régional Addictions

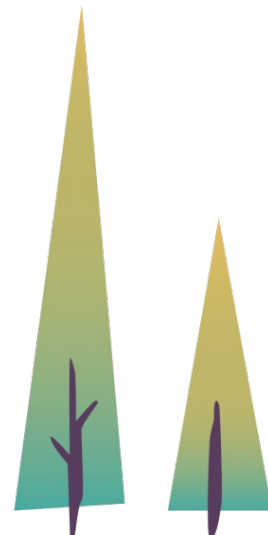
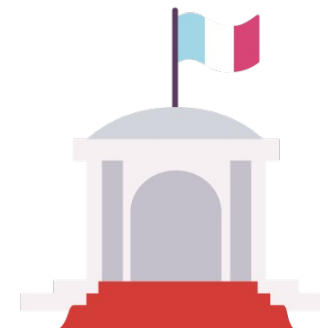
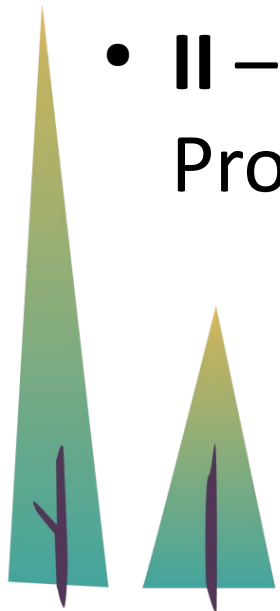
**8 novembre 2019**

### Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 : présentation et déclinaison territoriale du dispositif

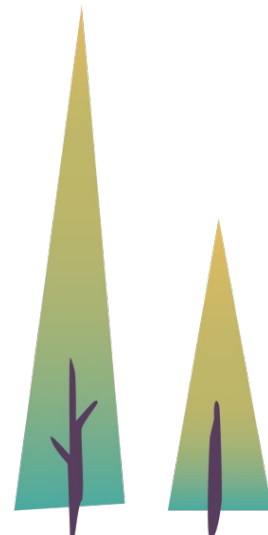
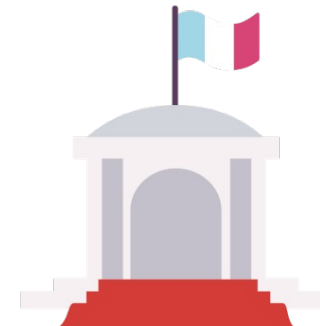
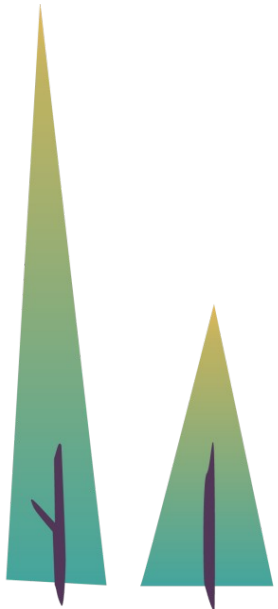
Romain SEGUI, référent MILDECA  
région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
- Cabinet du préfet de région -



- **Introduction** – rappel du rôle et de l'organisation de la MILDECA
- **I** – Présentation du Plan national contre les addictions 2018 – 2022
- **II** – Déclinaison territoriale du plan en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



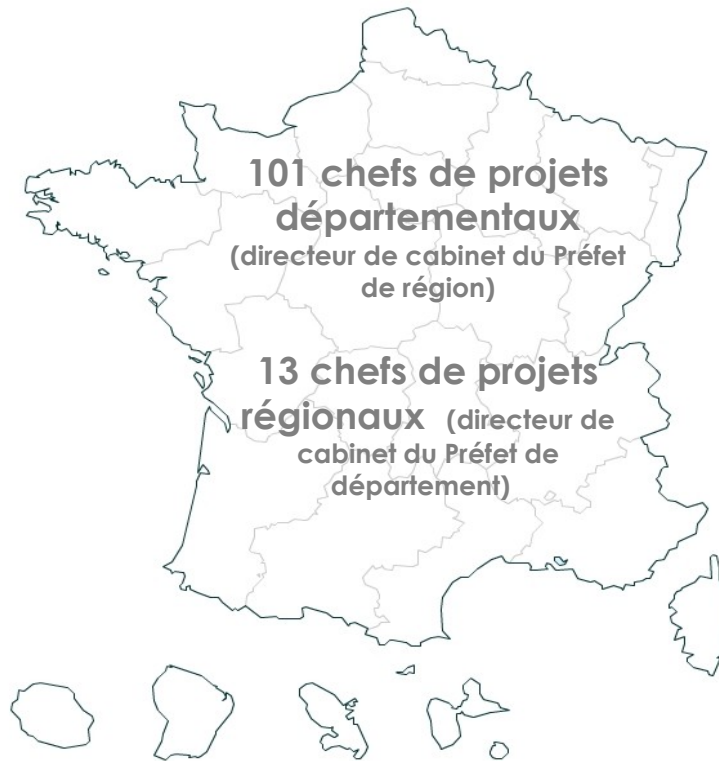
# Introduction – rappel du rôle et de l'organisation de la MILDECA





- ▶ créée en 1982 (mission permanente de lutte contre la toxicomanie, devenue mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)
- ▶ placée auprès du Premier ministre pour animer et coordonner l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- ▶ élabore le plan gouvernemental et veille à sa mise en œuvre (la compétence de coordination s'étend à l'ensemble des addictions avec ou sans produit, et à l'ensemble des domaines de la politique publique)

## Le réseau territorial



## Les opérateurs (GIP)



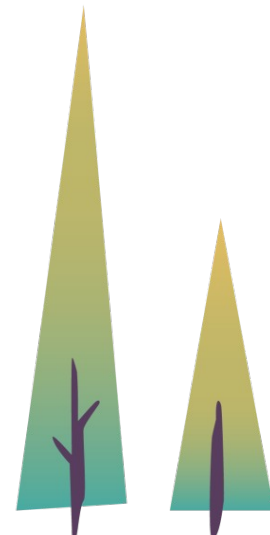
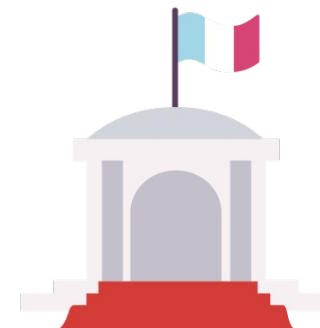
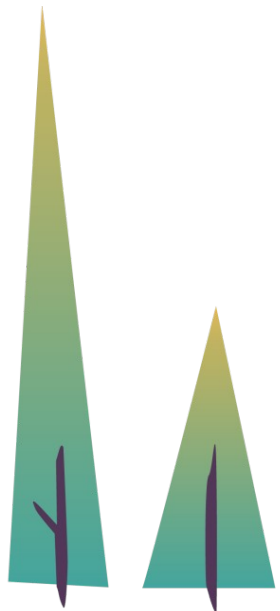
OBSERVATOIRE  
FRANÇAIS DES  
DROGUES ET DES  
TOXICOMANIES



## Leviers financiers de la MILDECA

- ▶ dispose de crédits dédiés au sein du programme « Coordination du travail gouvernemental » du budget de l'État (630 900 € en 2019 pour la région PACA),
- ▶ gère en outre le fonds de concours "drogues" alimenté par le produit des avoirs criminels définitivement confisqués au moment du jugement de condamnation

- I – Présentation du Plan national contre les addictions 2018 – 2022



# LE DIAGNOSTIC PREALABLE DE LA MILDECA

**L'impact des addictions pour la société est considérable, que ce soit en termes de morbidité, de mortalité, de violences ou de coût financier\***



## L'une des premières causes de mortalité en France

- Tabac : 73 000 décès/an
- Alcool : 49 000 décès/an
- Drogues illicites : 1 600 décès/an



## Un facteur déterminant dans le nombre d'accidents de la route

- 29% des accidents de la route en partie liés à la consommation d'alcool
- 25% des accidents de la route en partie liés à la consommation de stupéfiants



## Des conséquences dommageables pour l'ensemble de la société

- 1 Français sur 5 se dit très affecté par les dommages subis liés à l'alcoolisation de tiers
- L'alcool impliqué dans plus du tiers des violences



## Un coût social élevé pour l'ensemble de la société

- Coût social de l'alcool : 120 milliards d'euros
- Coût social du tabac : 120 milliards d'euros
- Coût social des drogues : 10 milliards d'euros



## Des niveaux de consommation qui restent élevés

- Tabac : 13 millions de fumeurs quotidiens
- Alcool : 5 millions de consommateurs quotidiens
- Cannabis : 700 000 usagers quotidiens



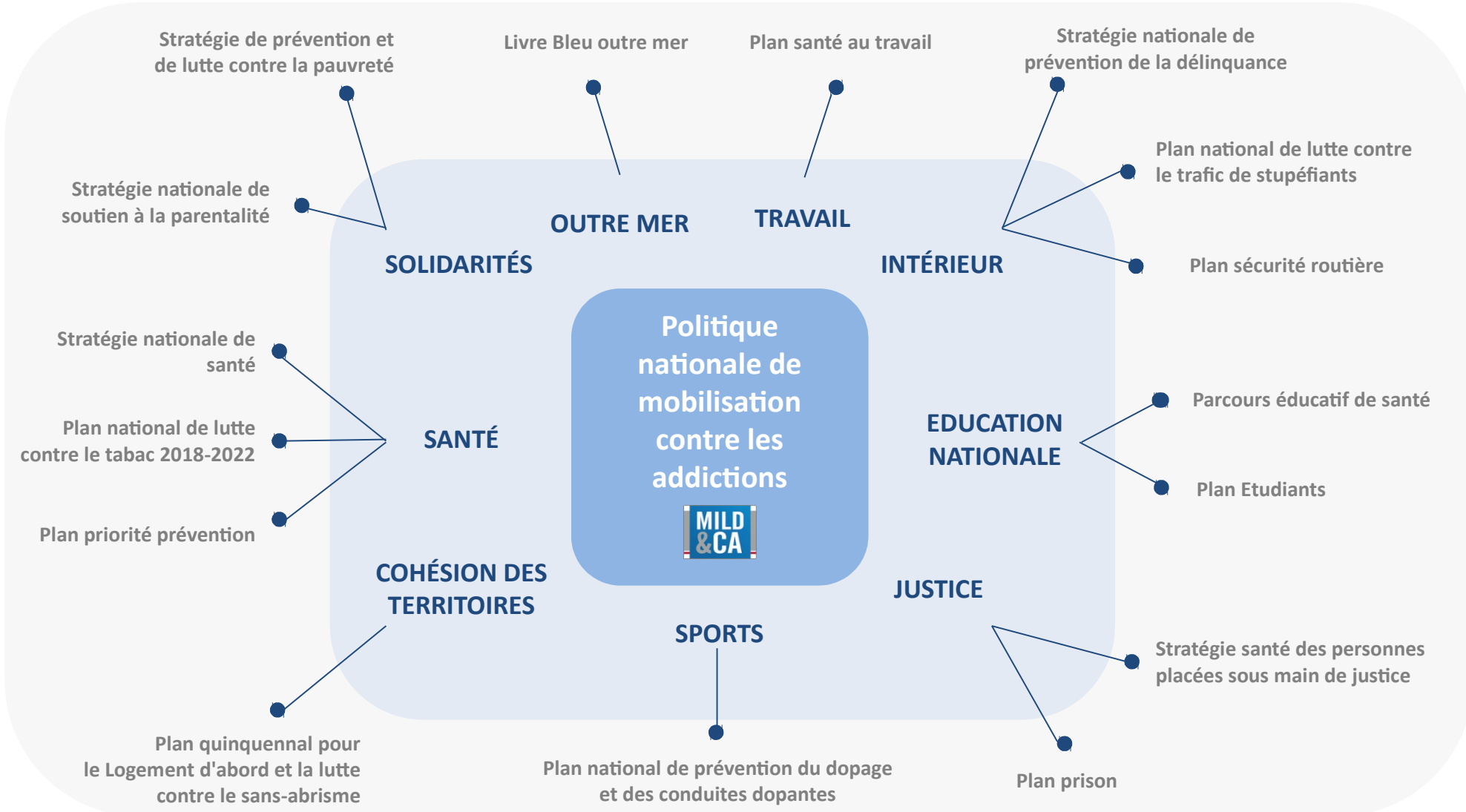
## Une consommation particulièrement préoccupante chez les plus jeunes

Parmi les jeunes de 17 ans:

- 25% consomment quotidiennement du tabac
- 44% ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante dans le mois
- 25 % des usagers de cannabis présentent un risque d'usage problématique ou de dépendance



# Un constat : la nécessité de coordonner la politique de lutte contre les addictions par nature interministérielle



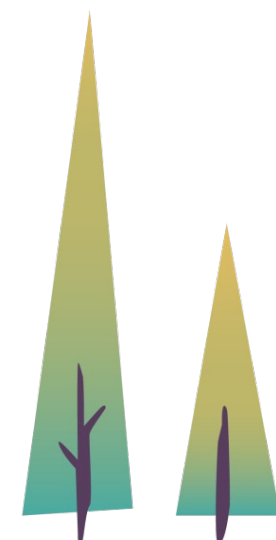
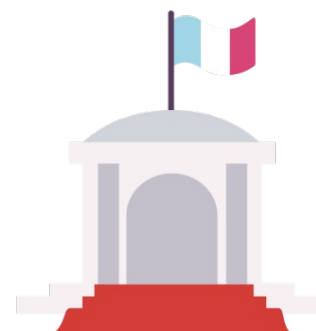
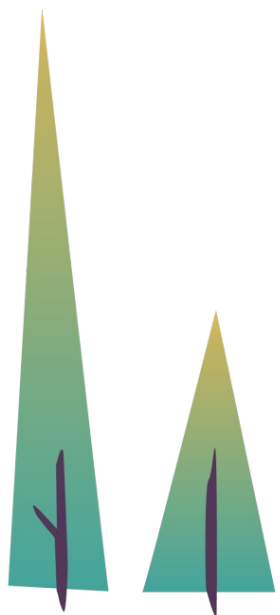
# PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

**Le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a été validé par le cabinet du Premier ministre le 19 décembre 2018.**

Le plan national comporte 6 axes, 19 priorités et plus de 200 mesures. Il :

- 1. Met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités**  
Ex : transformation du Fonds tabac en Fonds addictions (affectation du produit des amendes forfaitaires pour usage de stupéfiants)
- 2. Renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société (« aller-vers » )**  
Ex : former les professionnels de 1<sup>er</sup> recours au repérage précoce et à l'intervention brève  
Ex : poursuivre l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque
- 3. Témoigne d'un engagement fort contre les trafics**  
Ex : développer des actions pour les jeunes exposés au trafic : chantiers éducatifs, TAPAJ
- 4. Propose de nouvelles mesures pour la recherche et l'observation**  
Ex : ouvrir les dispositifs d'observation existants aux addictions comportementales (jeux vidéo, écrans)
- 5. Développe la coopération internationale**
- 6. Créé les conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire (DOM)**

## II – Déclinaison territoriale du plan en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



# UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS AVEC LA RÉDACTION DE FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES

Afin de garantir la pleine cohérence de l'action de l'Etat au niveau du territoire, chaque chef de projet régional a été invité à associer le directeur général de l'agence régionale de santé, le/les recteurs et l'autorité judiciaire aux travaux d'élaboration d'une feuille de route régionale

1

## ETABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

- Appui sur les données nationales et régionales et sur la connaissance de l'offre
- Identification des enjeux et des problématiques régionales communes avec les **chefs de projet départementaux** de la MILDECA
- Concertation avec les partenaires identifiés au niveau régional : **sphère Etat et collectivités locales**

2

## IDENTIFIER LES AXES PRIORITAIRES

- Choix d'un nombre restreint d'axes stratégiques pour la région
- Définition d'objectifs concrets et quantifiés pour chacun des axes stratégiques
- Elaboration d'indicateurs de résultats

3

## DÉCLINER CHAQUE AXE EN ACTIONS OPÉRATIONNELLES

Identification :

- des actions associées à chaque axe stratégique
- des leviers à mobiliser pour chacune de ces actions
- des moyens de suivi et d'évaluation

## **3 objectifs déclinés en 5 axes prioritaires (assortis d'actions opérationnelles et d'indicateurs)**

**1 - renforcer la prévention et agir sur la précocité des consommations  
(public jeune + personnes vulnérables)**

Ex : consolidation régionale du programme TAPAJ

Ex : consolidation régionale du programme d'interventions en CFA

**2 - soutenir le développement de dispositifs de RDRD adaptés aux publics et  
aux territoires (santé festive + QPV)**

Ex : déploiement d'un programme régional d'intervention en milieu festif

Ex : renforcement de la programmation commune MILDECA-FIPDR

**3 - soutenir la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de  
formation spécifique à la thématique addictive  
(professionnels de première ligne)**

Ex : consolidation régionale du programme ARPEJ (professionnels PJJ et ASE)

## 2 modalités :

1 – **appels à projets annuels** lancés par les préfetures de département. La répartition des dotations entre départements s'effectue à partir des données disponibles sur l'ODICER

<https://odicer.ofdt.fr/>

(indicateurs population et pauvreté, drogue, alcool, tabac).

2 – **contractualisation pluriannuelle** au niveau régional (limitée à 25 % de l'enveloppe régionale).

3 contractualisations finalisées dans le département :

- SOS Solidarités (projets TAPAJ et ARPEJ),
- Avenir Santé (milieu festif et intervention en CFA),
- Addiction méditerranée (CFA et milieu sportif)

# MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

**Le niveau régional coordonne et pilote la mise en œuvre des chantiers stratégiques retenus**

## LE NIVEAU RÉGIONAL

- Assure le pilotage de la feuille de route et des objectifs régionaux fixés

## LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- Veille au déploiement des actions prévues localement dans ce cadre, organise les appels à projets locaux (partenariats SG-CIPDR, sollicitation des collectivités etc...)
- Mobilise les leviers de sécurité publique, de contrôle et de police administrative (contrôle des débits de boisson, respect de l'interdiction de vente de tabac et d'alcool aux mineurs, arrêtés préfectoraux etc...)

## QUESTIONS ?

### Contact :

Romain SEGUI

[romain.segui@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:romain.segui@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 41 26 / 06 25 92 08 02

